

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le trente avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr GUYON Pascal, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr LE FLOCH Jean-Claude, Mr BOUCQUEMONT Jacky, Mme CAPELLE Brigitte, ZAGAR Martine, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil, Mr DAMBRON Cyril, Mr GAUCHER Jérôme.

Absents représentés : Mr PERTOIS Gilles représenté par Mr BAUCHET Jean-Marie
Mr COURTY José représenté par Mr BOUCQUEMONT Jacky

Secrétaire de séance : Mr BAUCHET Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 n° 2014/30/04/1

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 n° 2014/30/04/2

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr FLOCH Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice	360 823.70	498 895.07	138 071.37
	Solde reporté	-	336 127.35	336 127.35
	Résultat à affecter			474 198.72
Section d'investissement	Résultats de l'exercice	121 138.56	35 698.25	- 85 440.31
	Solde reporté		53 000.74	53 000.74
	Solde global d'exécution			- 32 439.57
Restes à réaliser au 31/12	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	21 223.00	0	-
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		503 185.26	923 721.41	441 759.15

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 N° 2014/30/04/3

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (Tome II, titre 3, chapitre 5), après avoir approuvé le Compte Administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de : **474 198.72 €**

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de - **32 439 €**
- Un solde de restes à réaliser de **21 223 €**
- Entraînant un besoin de financement de **53 662 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014.

Considérant que le Budget 2013 comportait, en prévision, de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de **240 263 €**

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2014, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) **53 662 €**
- Report en section de fonctionnement **420 536 €**
(ligne 002 en recettes)

BUDGET PRIMITIF 2014 N° 2014/30/04/4

Le Conseil Municipal arrête et vote le Budget Primitif 2014 comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses et recettes	:	927 431 €
<u>Section d'investissement</u> : Dépenses et recettes	:	358 473 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- VOTE les taux communaux 2014 soit :

TH	16,34 %
FB	19,00 %
FNB	22,54 %
CFE	12,22 %

CCAS – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 N° 2014/30/04/1C

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr BAUCHET Jean-Marie délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013.

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice	3 267.81	4 000.00	732.19
	Solde reporté 2012		4 916.97	4 916.97
	Résultat à affecter			5 649.16
Section d'investissement	Résultat de l'exercice			
	Solde reporté			
	Solde global d'exécution			
	Résultats cumulés	3 267.81	8 916.97	5 649.16

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

01- CCAS – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 N° 2014/30/04/2C

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 Décembre 2013,
 - 2°) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

02- CCAS – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 N° 2014/30/04/4C

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (Tome II, titre 3, chapitre 5), après avoir approuvé, le Compte Administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de : **5 649 €**

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de 0 €
- Un solde de restes à réaliser de 0 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013.

Considérant que le Budget 2013 ne comportait pas, en prévision, de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021),

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2014, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) 0 €
- Report en section de fonctionnement 5 649 €
(ligne 002 en recettes)

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au Budget 2014 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le Budget Primitif.

CCAS – BUDGET PRIMITIF 2014 N° 2014/30/04/3C

Le Conseil Municipal arrête le Budget Primitif 2014 du C.C.A.S. comme suit :

-	Section de fonctionnement :	Dépenses	9 649 €
		Recettes	9 649 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Le Conseil Municipal après discussions, fixe comme suit les subventions communales 2014 aux associations suivantes :

- Billard Club	300 €
- Football Club	350 €
- Tir « La Fraternelle »	350 €
- Tennis Club	350 €
- Ball Trap Club	350 €
- Club modélisme	250 €
- Association La Ruche	500 €
- ACCA (chasse)	250 €
- Club « Age d'Or »	250 €
- ACPG-CATM	250 €
- Amicale des Pompiers	250 €
- Association « Grauves Hier et Aujourd'hui	250 €
- Confrérie Saint Vincent	250 €
- Chorale des Coteaux d'Epernay	250 €
- Les Echos Champenois	250 €
- Association « Les Coteaux Sud »	350 €
- Comité des Fêtes de Grauves	2 400 €
- ADMR	50 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- Association « Perce-Neige »	50 €
- SOS mucoviscidose	50 €
- Association Française contre les myopathies	50 €
- Association « Les Amis de nos Eglises »	50 €
- Association Française contre la sclérose en plaques	50 €
- Association marnaise des diabétiques	50 €
- Association France ADOT 51	50 €
- Association des Paralysés de France	50 €
- Familles Rurales	50 €

7 750 €

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMISSION CCEPC n° 2014/30/04/5

Suite au conseil communautaire de la CCEPC, il convient de nommer un représentant titulaire et un suppléant pour assister aux commissions.

Ont été désignés :

Cadre de vie, habitat et vie sociale, urbanisme et accessibilité

- Titulaire : Mr GUYON Pascal
- Suppléant : Mr LE FLOCH Jean-Claude

Développement économique et touristique

- Titulaire : Mr LE FLOCH Jean-Claude
- Suppléant : Mr TISSERAND Patrick

Politiques de l'environnement (eau, assainissement et gestion des déchets)

- Titulaire : Mr JOURNE Jean-Pierre
- Suppléant : Mr LE FLOCH Jean-Claude

Grands équipements (bulléo, millesium) politique évènementielle et communication

- Titulaire : Mr TISSERAND Patrick
- Suppléant : Mr LE FLOCH Jean-Claude

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI n° 2014/30/04/6

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat.

Le Conseil Municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du Préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 Juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.DI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

L'assemblée a désigné Monsieur JOURNE Jean-Pierre, maire, Mairie 5 Rue d'Epernay 51190 GRAUVES e-mail : mairie.grauves@wanadoo.fr tél : 03.26.59.71.30 Fax : 03.26.52.97.86, comme représentant de la collectivité au dit Syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Générale du groupe intercommunal A.GE.DI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ

Le secrétaire

Les membres